

FORMULAIRE 6RA**AVIS D'ÉLECTION**
Local Authorities Election Act
(Articles 35, 46, 53)**RÉGION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU N° 2, PROVINCE D'ALBERTA**

Avis est donné par la présente qu'il y aura une élection en vue de combler les postes suivants au sein de l'Autorité régionale de la RÉGION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU N° 2.

Poste(s)	Nombre de postes vacants	Subdivision électorale n°1 (s'il y a lieu)
conseiller(ère) public(que)	1	Edmonton

L'élection aura lieu le 13^e jour de mai 2019, de 10 h à 20 h.

Les bureaux de scrutin seront situés aux adresses suivantes :

À la Découverte - 10935, 113 Rue NO Edmonton, Alberta, T5H 3J4
Gabrielle-Roy - 8728, 93 Avenue NO Edmonton, Alberta, T6C 1T8
Michaëlle-Jean - 10005 84 Rue NO Edmonton, Alberta, T6A 3P8
Notre-Dame - 15425, 91 Avenue NO Edmonton, Alberta, T5R 4Z7
Père-Lacombe - 10715, 131A Avenue NO Edmonton, Alberta, T5E 0X4
Boréal - 312 Abasand Drive Fort McMurray, Alberta, T9J 1B2
Citadelle - 5109, 46e Rue / C.P. 28 Legal, Alberta, T0G 1L0
Claudette-et-Denis-Tardif - 10 Hawkins Crescent Sherwood Park, Alberta, T8A 3P2
École des Fondateurs - 4707, 56e Rue Camrose, Alberta, T4V 2C4
Desrochers - 302, Elm Avenue Jasper, Alberta, T0E 1E0
La Mission - 46, Heritage Drive St. Albert, Alberta, T8N 7J5
La Prairie - 4810, 34e Rue Red Deer, Alberta, T4N 4R6
Saint-Christophe - 214, 8e Rue Wainwright, Alberta, T9W 2R2
St-Vital - 5505, avenue Magasin Beaumont, Alberta, T4X 1V8
Sans-Frontières - 4204, 54e Avenue Lloydminster, Alberta, T9V 2R6

Afin de pouvoir voter, chaque électeur déclarera sur un formulaire qu'il est éligible de voter pour un(e) candidat(e) public(que). Cette déclaration se fera lors des élections. Tout électeur doit pouvoir s'identifier avant de pouvoir voter. L'électeur doit présenter soit :

- une seule pièce d'identité émise par le gouvernement avec photo et qui contient le nom et l'adresse de l'électeur;
- alternativement, si l'électeur est incapable de produire une pièce d'identité émise par le gouvernement avec photo, l'électeur doit produire deux pièces d'identité autorisées en vertu de l'art. 95(1) de la Elections Act établissant le nom de l'électeur et au moins une confirmation de son adresse actuelle.

DATE à Edmonton dans la province d'Alberta ce 2^e jour d'avril 2019.



Josée Devaney, directrice de scrutin